

## Fiche d'inscription 2023-2024

### 3<sup>e</sup> Section P

### Sciences cognitives et sciences humaines

#### Données concernant l'élève

<b>Matricule nationale<sup>1)</sup> :</b>		<b>Majeur</b>	<b>Mineur</b>
<b>Nom<sup>1)</sup> :</b>		<b>Prénom<sup>1)</sup> :</b>	

<b>Adresse<sup>1)</sup></b>	<b>No :</b>		<b>Rue :</b>	
	<b>Code postal :</b>		<b>Localité :</b>	<b>Pays :</b>
<b>Nationalité<sup>1)</sup> :</b>				
<b>Lieu de naissance<sup>1)</sup> :</b>		<b>Pays de naissance<sup>1)</sup> :</b>		
<b>GSM :</b>		<b>Email :</b>		

<b>1<sup>ère</sup> langue parlée à la maison :</b>				
<b>Frères et sœurs : l'élève est le (rang)<sup>2)</sup></b>		<b>de</b>		<b>enfants</b>
<b>Frère ou sœur au LBV :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>		

<b>Lycée d'origine<sup>2)</sup> :</b>		<b>Classe d'origine<sup>2)</sup> :</b>	
<b>iPad du lycée d'origine<sup>1)</sup> :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>N° de série de l'iPad :</b>

## Données concernant la famille de l'élève

Représentant 1<sup>1)</sup> :

Lien de parenté avec l'élève :    mère    père    tuteur    tutrice

Nom :		Prénom :			
Tél. privé :		GSM :		Tél. prof. :	
Profession :		Email :			

Veuillez indiquer l'adresse si elle diffère de celle de l'élève :

Rue :		N° :		Code postal :	
Localité :		Pays :			

Représentant 2<sup>1)</sup> :

Lien de parenté avec l'élève :    mère    père    tuteur    tutrice

Nom :		Prénom :			
Tél. privé :		GSM :		Tél. prof. :	
Profession :		Email :			

Veuillez indiquer l'adresse si elle diffère de celle de l'élève :

Rue :		N° :		Code postal :	
Localité :		Pays :			

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature de l'élève (majeur)

\_\_\_\_\_

Signature du représentant légal

### Documents à joindre:

- le formulaire d'inscription dûment rempli;
- les bulletins de l'année scolaire fréquentée en dernier;
- la fiche de départ du lycée;
- un certificat de résidence (auprès de la commune ou via MyGuichet)

**Veuillez remettre le dossier complet au secrétariat des élèves le 17, 18 ou 19 juillet 2023**

Lycée Bel-Val  
100 avenue du Blues  
L – 4368 Belvaux

Dans le cas d'une autorité parentale exclusive confiée par le tribunal à un seul des deux parents, il est primordial que vous nous informiez des décisions du juge en rapport avec l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation.

- 1) Données recueillies en vertu de l'article 3 (2) de la loi relative aux traitements des données à caractère personnel concernant les élèves. Finalité : Organisation et fonctionnement de l'école.
- 2) Données recueillies en vertu de l'article 3 (3) de la loi précitée. Finalité : Analyses et recherche à des fins de planification et d'évaluation de la qualité de l'enseignement après dépersonnalisation des données afférentes.

Les parents ont un droit d'accès aux données traitées et bénéficient d'un droit de rectification des données. Dans ce cas, il y a lieu de s'adresser au service de l'enseignement secondaire et secondaire technique du ministère. Le refus de fournir les données obligatoires est passible d'une amende de 25€ à 250€ en vertu de l'article 9 de la loi.